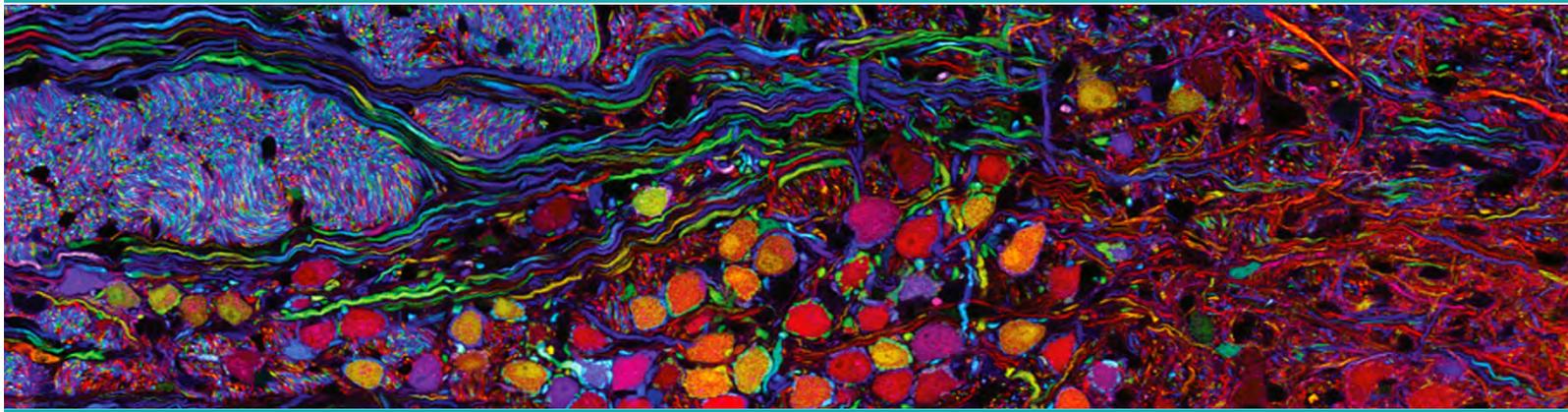


Programme Gradué Sciences du vivant



Appel à candidatures :

Bourse d'excellence du Programme Gradué PSL Sciences du Vivant à destination des étudiants du Master Sciences du Vivant, Parcours PhysioPathologie Intégrative

Le Programme Gradué Sciences du Vivant de l'Université PSL lance un appel à candidature pour deux bourses d'excellence pour deux étudiants inscrits en master au titre de l'année universitaire 2024-2025.

La bourse est de 1000 euros par mois sur 10 mois (d'octobre 2024 à juillet 2025).

Critères d'éligibilité:

Peuvent candidater les candidats admis en M1 ou M2 au titre de l'année universitaire académique 2024/25 dans le parcours PhysioPathologie Intégrative du master Sciences du Vivant SDV affilié au Programme Gradué Sciences du vivant.

Les candidats doivent avoir des intérêts scientifiques qui correspondent à ceux du [Programme Gradué Sciences du Vivant](#).

Les candidats sélectionnés s'engagent à réaliser leur stage de recherche (6 mois) dans une équipe affiliée au PG Sciences du Vivant dont la liste figure [ici](#) (onglet « recherche »).

Critères de sélection:

Les critères majeurs pour accorder la bourse sont l'excellence du dossier académique et la justification de la demande de bourse.

Modalités de candidature:

Le dossier de candidature doit être adressé par courriel, sous format PDF et en un seul fichier, jusqu'au 24 mars 2024 aux adresses suivantes : isabelle.lagroye@ephe.psl.eu et sophie.thenet@ephe.psl.eu

Il comprend :

- 1) Une lettre de candidature détaillant l'adéquation des intérêts scientifiques du candidat avec [ceux du PG](#) et les raisons pour lesquelles le candidat aurait particulièrement besoin de cette bourse pour réaliser ses études.
- 2) Un CV détaillé, ainsi que les relevés de notes de l'année précédente (L3 pour les M1, M1 pour les M2).
- 3) Une lettre de recommandation académique
- 4) Une lettre de recommandation d'un tuteur scientifique (responsable de stage) obligatoire pour les M2 (facultatif pour les M1)
- 5) Les autres bourses ou aides financières dont bénéficie le candidat doivent être mentionnées

⚠ Tout dossier incomplet ou soumis hors délai ne sera pas évalué par la commission.

Le jury publiera le résultat en juin 2024.

Conditions d'octroi:

En acceptant la bourse, les lauréats s'engagent :

- 1) à réaliser leur stage dans un laboratoire affilié au PG Sciences du Vivant
- 2) à ne pas demander d'aménagement de scolarité, excepté pour cause de pathologie impactant la scolarité
- 3) à mener leur année scolaire à terme.

Contact & informations:

Pour toutes questions : isabelle.lagroye@ephe.psl.eu

Plus d'informations sur le [programme gradué Sciences du Vivant de PSL et ses laboratoires](#).